

# Le Grazacois

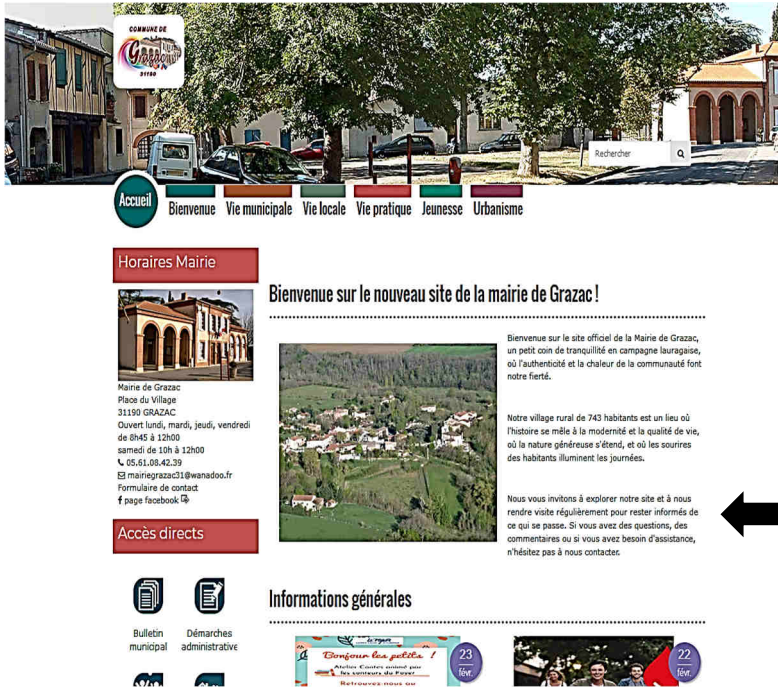


## SOMMAIRE

Actualités	page 2
<b>Le mot du Maire</b>	<b>page 3</b>
<b>L'évènement du mois</b>	<b>page 4</b>
<b>Vie municipale</b>	<b>page 5</b>
<b>Travaux et inaugurations</b>	<b>page 10</b>
<b>La Vie à Grazac</b>	<b>page 17</b>
<b>Etat civil</b>	<b>page 34</b>
<b>Au-delà de Grazac</b>	<b>page 35</b>
<b>Informations utiles</b>	<b>page 38</b>



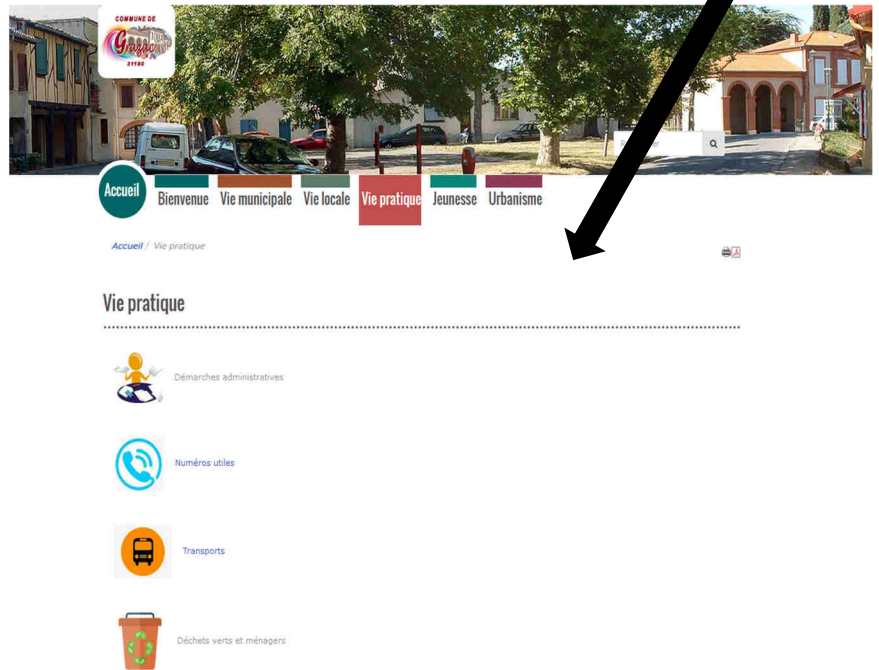
## NOUVEAU SITE INTERNET DE GRAZAC : <https://www.mairie-grazac31.fr>



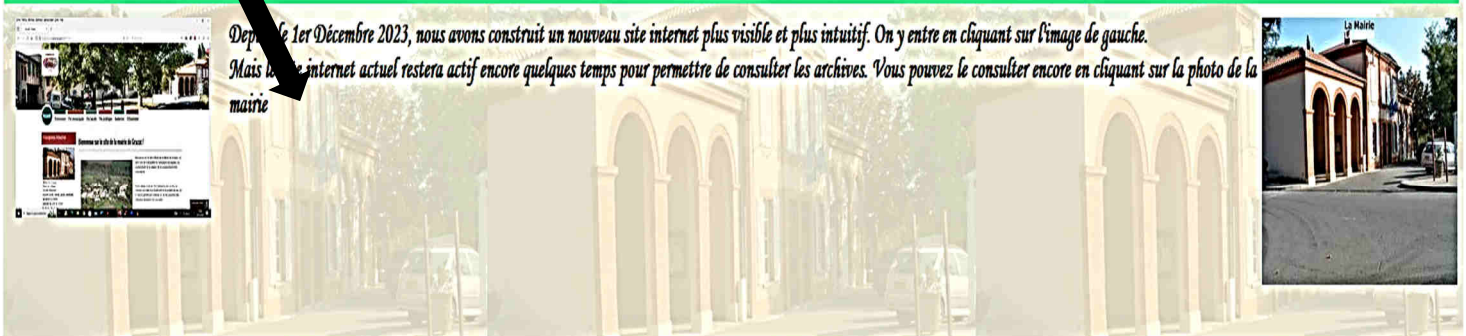
Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, Grazac c'est doté d'un nouveau site internet. Plus moderne, avec des interfaces plus simples à utiliser, donc plus convivial. Vous y trouverez les toutes dernières informations de la commune, et aussi de nombreux liens pour vos démarches administratives, demande de permis, documents pour cession de véhicule, carte grise etc.

N'hésitez pas à nous remonter vos remarques et propositions pour l'améliorer.

L'ancien site internet de Grazac va être arrêté d'ici à la fin de l'année. Si vous avez des articles anciens qui vous ont intéressé, vous pouvez les télécharger, et les conserver dans vos archives. Ci-dessous, la page d'accueil de l'ancien site qui vous propose deux options, l'ancien ou le nouveau site.



### Nouveau site de Grazac



Depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2023, nous avons construit un nouveau site internet plus visible et plus intuitif. On y entre en cliquant sur l'image de gauche. Mais le site internet actuel restera actif encore quelques temps pour permettre de consulter les archives. Vous pouvez le consulter encore en cliquant sur la photo de la mairie.



Grazacoises et Grazacois,  
Chers administrés(es) et amis(es),  
Nous voilà au 2/3 d'un mandat territorial municipal, avec 100% des projets engagés, et pratiquement tout livrable dès 2024.

Alors un petit tour d'horizon des réalisations, des encouragements, mais aussi d'échecs ayant impacté 2023.

Tout d'abord ce qui nous aura quelque peu fâchés et mis en colère ;

**Le réseau de chaleur ne verra pas le jour** - Après 3 ans d'études diverses et variées prouvant l'opportunité et faisabilité de ce projet, rappelez-vous, nous confions ce sujet au SDEHG. En effet ce syndicat en a la compétence et devait être « maître d'ouvrage ».

Nous lui avons cédé et acté toutes les conventions d'occupation du domaine public. Tous les partenaires, le Syndicat du Rieutarel, ALTEAL et nous même, tous étions d'accord pour réaliser ces ouvrages et modèle d'exploitation... et bien, au bout de 3 ans d'instruction, l'administration et sa paperasse interminable auront eu raison de tous nos efforts... le réseau de chaleur ne se fera pas à Grazac.

**Autre échec de moindre importance : 1001 cafés.** Nous y avons cru ; nous pensions que cette association de renommée Européenne aurait pu nous accompagner... Nous sommes quand même allés jusqu'à faire une assemblée publique, et puis là aussi, patatras. Demande d'abonnement, prestations payantes... Demande de prise d'intérêts voire transfert d'immobilier... Mais où va-t-on ? alors tant pis, nous reprenons les affaires en mains. Mais comme on dit, faisons de nos échecs des forces... alors nous avons rebondi, les nouveaux gérants seront bien là sous peu.

**Enfin, des tracasseries plus techniques d'implantation, d'organisation architecturale et paysagère de l'ensemble porté par ALTEAL** – le maître d'œuvre n'aura, à nos yeux, pas été dans la bienveillance que nous lui accordions. Mais ALTEAL Maître d'Ouvrage, a pris les choses en mains et un certain « redressement » s'est de suite exercé, et le projet, dans son ensemble, reste des plus positifs et ambitieux pour notre collectivité.

**Mais de belles choses ont aussi égrainé cette année 2023 ;** vous avez pu en découvrir dans la précédente édition et quelques autres ici. Citons principalement : **Sonorisation de l'Eglise – le programme de rénovation "LED - Haute-Garonne 2026 +"** le **Marché public de réhabilitation de la maison de village, le PC déposé et obtenu, l'acquisition du bâtiment « ORANGE » situé Rte de CAUJAC - des travaux de POOL routier : - chicane d'ilots béton Rte d'Esperce, Réfection du chemin de la Craste, Chemin du Rieutarel, et des travaux plus structurants dont les 22 logements de ALTEAL en cours de réalisation, l'agrandissement de l'école maternelle qui peut accueillir 85 enfants sur 3 classes. Mais encore l'aire de loisirs qui a subi un rafraîchissement, nouveaux équipements et plantations. Enfin, des ouvrages en cours de réalisation ou de livraison : Réhabilitation du Restaurant, convention de transfert dans le domaine public du lotissement CŒUR DE NATURE... Mais encore la construction et mise en place d'un abri bus au carrefour en bas de Grazac, pour les enfants du quartier « Souleilla de Loumaing » qui vont au collège. Et soulignons-le, c'est un collectif de citoyens qui a pris en charge ces derniers travaux d'intérêt généraux. Voilà pour l'essentiel qui nous semble réussi.**

Chacun peut le constater, Grazac reste une commune très accueillante même si certains expriment un certain agacement face à l'urbanisation importante de ces dernières années... Mais je l'ai déjà exprimé et le répète ici : **Grazac se devait de se donner les moyens d'exister dans la durée, de continuer à justifier ses équipements scolaires et autres structures publiques... et les objectifs sont là atteints et posés pour le long terme. La pause attendue arrive.**

Vous me connaissez, je ne peux clore mon édito sans élargir mon propos au contexte plus large. **Aujourd'hui je tiens à vous interpeler sur la nécessité de voter aux élections Européennes qui se tiendront le 9 juin 2024.** A l'heure où la panthéonisation de Monsieur Manouchian et ses frères d'armes nous rappellent l'histoire de notre beau pays, de sa diversité humaine qui s'est battue jusqu'à en mourir contre un nationalisme alors tout puissant, puisque occupant presque toute l'Europe politique et géographique, et dont l'objectif premier était devenu d'éradiquer toute diversité : religieuse, politique, idéologique et alors n'évoquons même pas les diversités ethniques et autres cultures...

Aujourd'hui notre choix reste de **choisir entre : continuer l'histoire dans la mémoire des vainqueurs qui ont fait notre Europe, nos libertés, nos droits et libertés de parole et d'action jusqu'aux désaccords puissants que nous pouvons exprimer... ou, en face, les représentants de cette résurgence nauséabonde des rescapés nazillons et autres nationalistes qui nous appellent au repli sur soi, à la négation des crimes de guerre et contre l'humanité, l'antisémitisme n'étant qu'un des volets des plus barbares...** Mais avec une posture et un angélisme complètement déconcertant fait de mensonges et manipulations en tout genre. N'oublions jamais d'où ils viennent : le FN fut créé en 1972 par un certain Jean-Marie Le Pen, Président du FN et Pierre Bousquet, ancien Waffen-SS, trésorier... Nous avons donc un choix très clair : Manouchian et la liberté qu'avec ses camarades nous ont offert ou les héritiers de leurs tortionnaires... 80 ans d'histoire peuvent alors disparaître. Au-delà, ne désertez pas l'isoloir, ce serait accepter la défaite sans avoir à se battre, parce que **la Démocratie c'est avant tout le droit de se battre, il suffit de l'utiliser.**

Permettez que je conclue ici mon propos en vous souhaitant une très bonne et belle année 2024.

**Michel ZDAN, Le Maire.**

## L'évènement du mois

### LE 7 PLACE DU VILLAGE : BAR / RESTAURANT / MULTI-SERVICES... UNE RÉOUVERTURE TANT ATTENDUE !!!

Le mot de Steeve et Karine, nouveaux gérants:

Originaire de la Région Picardie, nos vies se sont croisées dans la Région Toulousaine, suite à une mutation professionnelle.

Nos expériences professionnelles nous ont conduites à un changement de vie et notre souhait de travailler ensemble.

Nous avons donc eu l'opportunité de présenter notre projet aux élus de la Mairie de GRAZAC car nous souhaitons reprendre un commerce au cœur d'un village afin d'y retrouver une ambiance conviviale, simple, accessible et respectueuse, comme nous avons pu le vivre à l'époque.



Le but de notre projet est de réunir les habitants de GRAZAC autour d'un café ou autres activités (dépôt de pain et un petit coin épicerie à venir). Nous sommes là pour dynamiser la commune et vous accueillir dans la joie et la bonne humeur, nous serons à votre écoute pour adapter au mieux celui-ci.

A l'arrivée de belles journées, une terrasse vous attendra et nous mettrons également en place des soirées à thèmes le week-end, tapas, retransmission des évènements sportifs sur grand écran...

Nous sommes fiers et heureux d'avoir été choisi pour ce beau projet.

Nous tenions également à remercier les élus de nous avoir accordé leur confiance.

**Steeve et Karine sont impatients de vous accueillir au Bar Restaurant « Le MaCam's ».**

**Ouverture prévue en Mars !**

## Conseils municipaux

**Tous les comptes rendus détaillés sont disponibles sur le site internet de Grazac : <https://www.mairie-grazac31.fr>  
Rubrique "Comptes-rendus des conseils municipaux".**

### Conseil Municipal du 02/06/2023 :

- 1/ Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux du 31/03, du 06/04 et du 28/04.
- 2/ Convention de partenariat pour la publication de données ouvertes sur le portail OPEN DATA départemental.
- 3/ Mission géotechnique pour les travaux de réhabilitation et extension d'une ancienne maison de village.
- 4/ Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN chez fournisseur sans compte mairie, ni règlement par mandat administratif.
- 5/ Devis loisirs diffusion.
- 6/ Devis entreprise CESSSES TP.
- 7/ Devis remplacement PC portable Mairie.
- 8/ Fixation prix de location barnums.
- 9/ Recours suite à un refus de permis de construire.
- 10/ Question et informations diverses :
  - Devis achat chaises + tables pour salle polyvalente,
  - Lecture de la circulaire préfectorale concernant des modalités et conséquences des démissions volontaire des élus locaux,
  - Lecture du communiqué de M. MAGNE de 1000 cafés,
  - Présentation du plan définitif du cimetière du Rieutarel : les nouvelles concessions devront être attribuées à partir du fond du cimetière.

### Conseil Municipal du 30/06/2023

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/06.
- 2/ Proposition de Mr FLERET pour l'achat d'une parcelle.
- 3/ Reprise de la révision du PLU.
- 4/ Créance éteinte liquidation judiciaire de la société MATVAL&CO.
- 5/ Convention de mise à disposition du personnel technique auprès du SDR pour les écoles.
- 6/ Analyse des candidatures de l'appel d'offre pour le marché « Réhabilitation du Restaurant » (lots attribués, lots en cours de procédure, état de subventions).
- 7/ Demande de Mme FORASTE pour l'attribution d'un emplacement pour le stationnement d'un taxi sur la commune.
- 8/ Nouveau plan de financement prévisionnel concernant la réhabilitation et l'extension de la maison du village sise 8 place du Village.
- 9/ Décision modificative N°2 ; révision des affectations de crédits.
- 10/ Coupure partielle de l'éclairage public entre 22H et 5H à l'aire de loisirs.
- 11/ Question et informations diverses :
  - Tenue d'une réunion qui vise à entretenir les meilleures relations entre le Comité des Fêtes et la Commune,
  - Bilan de la Fête de la musique : bon retour de la part des administrés présents et bonne organisation des organisateurs mais, il est fortement souligné par le Maire et les Adjoints(es), qu'il faut que tous les membres du

- conseil participent à cet évènement annuel ; la population nous y attend,
- Départ de Joël, enseignant à l'école maternelle, à la retraite : il organise un spectacle le 02/07/2023 et il espère que les élus de la Commune seront présents,
  - Monsieur le Maire sera absent lors de la manifestation du 14/07/2023, il laisse donc le soin au Conseil Municipal de se charger de son organisation et encadrement,
  - La caution pour les futurs prêts des barnums est fixée à 500 €.

**Conseil Municipal du 07/07/2023 :** reporté pour faute de quorum non atteint vu le délai de convocation trop restreint.

### Conseil Municipal du 25/08/2023

- 1/ Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 30/06 et du 17/07.
- 2/ Proposition d'achat de la parcelle A 1408 par les administrés : Mr FLERET et Mme BOURGINE.
- 3/ Convention de transfert dans le domaine public communal des voies et équipements communs du lotissement CŒUR DE NATURE.
- 4/ Rénovation éclairage public dit « ++ » ; programme du SDEHG.
- 5/ Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux.
- 6/ ALTEAL : numérotation et dénomination des voies et noms de résidences pour les 22 logements seniors place du Village ; sujet ajourné.
- 7/ CDG31 : couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.
- 8/ CDG31 : couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC.
- 9/ Révision du PLU ; nécessité de relance de la procédure.
- 10/ Rénovation du coffret de commande d'éclairage public vétuste Poste route de Miremont – 6 BU 568.
- 11/ Remboursement de la facture NOCIVA à Mme MESPLES chez fournisseur sans compte mairie, ni règlement par mandat administratif.
- 12/ Prêt relais Subvention et FCTVA pour travaux de réhabilitation du Bar Commerce Restaurant
- 13/ Question et informations diverses :
  - L'inauguration de l'école maternelle et l'inauguration de l'aire de loisirs, en accord avec le bureau du Président du Département M. VINCINI, auront lieu le samedi 21 octobre 2023 au matin. Seront invités les principaux co-financiers (Etat, CAF, Région et Département).
  - La distribution de flyers pour la sécurité routière de la route de Caujac sera effectuée par Monsieur le Maire le 04 et le 05 septembre devant l'école, et la Présidente du SDR, Mme Elodie QUILLAUD à l'école de CAUJAC.
  - Cette année, c'est le Comité des Fêtes qui s'occupe intégralement de la fête du Village qui aura lieu du 01 au 03 septembre 2023.

- Le Woodland Festival 2023 est, pour raison d'intempéries annoncées, reporté du 26, 27 août au 09 et 10 septembre 2023.

### **Conseil Municipal du 06/10/2023**

- 1/ Présentation d'un projet d'éolienne sur la Commune par Mr BODIN et Mr RAVOT de la société BayWa r.e. France.
- 2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/08/2023.
- 3/ ALTEAL : numérotation et dénominations de voies des logements séniors place du Village.
- 4/ ONF : proposition d'assiette coupe de bois 2024.
- 5/ SCOT : réflexion du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique).
- 6/ Demande d'alignement des parcelles A 383 et A 402 par Monsieur DELAY.
- 7/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPEHA pour l'exercice 2022.
- 8/ FRELONS : Remboursement de la facture SARL DARDARD à la SCI DE MONTPEZAT.
- 9/ SACPA : proposition de renouvellement de contrat de prestations globales fourrière animal (voir avenant pour la stérilisation des animaux errants).
- 10/ SCI DE MONTPEZAT : demande de « reprise des espaces communs et installation dans le domaine public pour la tranche 2 du lotissement Domaine de Julia. »
- 11/ Décision modificative N°3
- 12/ Devis LOISIRS DIFFUSIONS : fourniture et pose de bordures béton à la zone fitness.
- 13/ SDEHG : coupure de nuit secteur aire de loisirs et atelier municipal.
- 14/ Devis pour le repas des Aînés du 20/01/2024.
- 15/ Questions et informations diverses :
  - Organisation du WOODLAND FESTIVAL : Le WOODLAND FESTIVAL ne pourra plus être organisé au mois de septembre car il génère trop de nuisance sonore. Il pourra toutefois avoir lieu sous réserve que le bruit cesse à 2H du matin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 10 voix pour, 1 voix contre et une abstention, se prononce pour une organisation du WOODLAND FESTIVAL avant le mois de septembre (la fête de Grazac devant clôturer la période estivale) et avec un arrêt du bruit à 2H du matin.

### **Conseil Municipal du 27/10/2023**

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/10/2023.
- 2/ Créances éteintes « boulangerie Stéphane » pour un montant de 90 €.
- 3/ Décision modificative N° 4
- 4/ Devis pour la mission d'audit énergétique de la « Maison de Village ».
- 5/ Avenant 3 – Lot 7 travaux de réhabilitation du bar commerce.
- 6/ Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN chez fournisseur (« Le Bon Coin » sans compte mairie, ni règlement par mandat administratif.
- 7/ Convention d'occupation précaire entre ALTEAL et la Mairie.

- 8/ Devis réactualisé de la SARL TRAVAUX PUBLICS MARTY pour les travaux « chemin du Rieutarel ».
- 9/ Travaux de sécurisation du pont de la Mouillonne à Moulin d'Oren et décision modificative N° 4.
- 10/ Suites PAS / SCOT réunion du 09 octobre 2023.
- 11/ Diminution des participations du Syndicat du Rieutarel aux communes GRAZAC-ESPERCE-CAUJAC.
- 12/ Questions et informations diverses :
  - Syndicat des Côteaux : Echanges des courriers.
  - La soirée du départ à la retraite de NEIL aura lieu le 03/11/2023 à 19H30.
  - Zones d'accélération des énergies renouvelables : inscription sur un site et cartographie des différents points : ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

### **Conseil Municipal du 24/11/2023**

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2023.
- 2/ Note de synthèse du projet éolien – convention d'utilisation chemins et voies communales.
- 3/ Maquette financière pour création abri bus RD12 / RD28.
- 4/ Divers devis de matériels : DEVIS DE TARIERE HYDRAULIQUE - DEVIS POUR UNE TONDEUSE AUTOPORTEE A PLATEAU FRONTAL
- 5/ Devis entreprise DELONGVERT – Lot 7.
- 6/ Nouveau plan de financement « Maison de village »
- 7/ Demande d'alignement des parcelles n°402 / 383.
- 8/ Devis pour les arbres d'ornements.
- 9/ Zone d'accélération des énergies renouvelables.
- 10/ Décision modificative N° 5.
- 11/ Approbation de l'estimation et plans définitifs de l'APD (Maison de Village).
- 12/ Questions et informations diverses :
  - Une association d'Esperce a fait une demande pour le prêt d'une salle, afin d'y donner des cours de Tai-chi : la salle polyvalente va être proposée pour les jeudis soir.
  - Avancée des travaux Bar/Restaurant : les portes, les WC et les menuiseries ont été posées, ainsi que les panneaux photovoltaïques. L'enduit extérieur et la pose de la clôture est prévue pour la semaine du 27 novembre 2023. Les travaux avancent bien. Livraison prévue le 15 décembre 2023.
  - Candidature Bar/Restaurant : 3 candidatures ont été retenues. Une réunion aura lieu le 1er décembre 2023 et une rencontre avec les candidats le 4 décembre 2023. De nouvelles candidatures peuvent être déposées jusqu'à fin décembre.
  - Demande de subvention de l'association des Restos du Cœur : le budget 2023 est clôt, celle-ci sera présentée pour le budget 2024.
  - Situation du SIASC de Cintegabelle : la participation passera à 10 €/habitant. Soit 7470.00 € à prévoir au budget 2024.

### Conseil Municipal du 15/12/2023

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/11/2023.
- 2/ LOT 1 : Avenants n° 4 et n° 5 au marché de travaux de réhabilitation / isolation / rénovation / accessibilité PMR du bar Commerce
- 3/ LOT 7 : Avenant n° 6 au marché de travaux de réhabilitation / isolation / rénovation / accessibilité PMR du bar Commerce
- 4/ Devis société VEELEC : Augmentation de la puissance sur les disjoncteurs de la salle polyvalente.
- 5/ PROJET délibération instaurant une prime pouvoir d'achat exceptionnelle.
- 6/ PROJET Convention de participation en Santé à effet du 01/04/2024 ».
- 7/ PROJET Convention de participation en Prévoyance à effet du 01/04/2024 ».
- 8/ Attribution tickets KADEOS aux employés.
- 9/ Délibération autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- 10/ Demande subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes.

- 11/ R Remboursement frais avancés par Monsieur LORRAIN chez fournisseur sans compte mairie, ni règlement par mandat administratif.
- 12/ Modification date de fin de chantier pour les travaux de réhabilitation, isolation, rénovation et accessibilité PMR du Bar Commerce.
- 13/ Nettoyage de fin de chantier du Bar Commerce.
- 14/ Soutien à l'amendement de la madame la Sénatrice Sylviane NOEL relatif à la « réduction des inégalités de dotations de base entre habitants des villes et des champs ».
- 15/ Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN Michel chez un fournisseur sans compte mairie.
- 16/ Décision Modificative n° 6.
- 17/ Décision modificative n° 7.
- 18/ Devis nettoyage vitre de la Salle Polyvalente.
- 19/ Devis plantations d'arbres à l'aire de loisirs.
- 20/ Questions et informations diverses:
  - EMILA : demande une mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente le 16 mars 2024 : le conseil municipal accepte.
  - Association TAI CHI : les cours auront lieu à la salle des conseils tous les jeudis soir à partir de 18h30 dès le 11 janvier 2024.

## Départ à la retraite d'un agent dévoué...



Bonne retraite NEIL,

D'habitude ce sont les collègues de travail qui vous accompagnent et vous font la fête au travers d'un pot de départ... Hé bien avec Neil ça ne s'est pas passé comme ça.

Bien sûr ses collègues, Sandrine, Jessika et Marine étaient là, mais surtout Franck, le collègue du service technique et espaces verts...

Mais les élus aussi ne voulaient pas manquer de fêter son départ et surtout son droit à la retraite...

Et Neil voulant exprimer à tous comme une "reconnaissance" de l'avoir considéré des nôtres, il savait qu'il trouvait ici, à Grazac, l'écoute et la bienveillance.

Alors il nous a bien rendu toute sa gratitude et nous a fait un petit concert privé... Exceptionnel.

Merci Neil pour ton état d'esprit partagé pendant tous ces moments que tu as cultivé avec tes collègues et les élus, mais aussi la population qui, dans sa très grande majorité t'aura particulièrement appréciée.

## Bienvenue Jessika



Neil, étant parti vers de nouvelles aventures (la retraite), aujourd'hui, c'est Jessika qui va le remplacer, et même si en « contrat aidé » et en période d'essai, déjà elle est au travail avec Franck.

Nous lui souhaitons la bienvenue et gageons qu'elle saura se faire apprécier des Grazacoises et Grazacois.

## Rédaction du journal communal

Marie rejoint l'équipe de rédaction du journal communal « Le Grazacois », pour aider à rédiger les articles et faire la mise en page avant impression puis distribution. Elle participera également à la gestion du site internet de la commune



## Bienvenue à Marine

Marine Laure Viot rejoint l'équipe des services municipaux en tant qu'Agent Administratif suite au départ de Ludivine. Marine et Sandrine se feront un plaisir de vous accueillir à la mairie de Grazac pour toute information.



## Collectif sécheresse

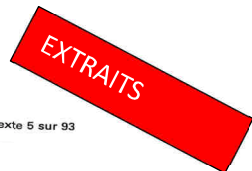
Le 6 décembre, à l'initiative d'un groupe de personnes dont les habitations ont été touchées par l'épisode de sécheresse, un "collectif sécheresse" a été créé. Une réunion s'est tenue en présence d'une trentaine de personnes touchées par le même phénomène.

Le but de cette réunion était de préparer un recours contre l'arrêté de la préfecture excluant Grazac de la zone de catastrophes naturelles, ce qui a pour effet immédiat d'exonérer les assurances de leurs obligations.

Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie, il y a un document à remplir, et nous vous donnerons les coordonnées utiles pour rejoindre le collectif.

Plus nous serons nombreux plus nous aurons de chances d'être entendu.

Ci-dessous l'arrêté de la Préfecture.



septembre 2023

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 5 sur 93

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 23 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2318045A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 29 juin 2023 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :



**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

EXTRAITS

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance demandée	Date de fin de la période de reconnaissance demandée	Motivations de la décision
Haute-Garonne	Gouzens	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Gragnague	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Grazac	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Labastide-Beauvoir	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Labastide-Clermont	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Labastide-Paumès	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Labastide-Saint-Sernin	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Haute-Garonne	Lagarde	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.

## Travaux et inaugurations

### Réhabilitation et modernisation de l'aire de loisirs

Samedi 21 octobre avait lieu l'inauguration de l'extension de l'école maternelle, et du réaménagement de l'aire de loisirs.

Les Élus, sous l'égide de Jean-Luc LORRAIN 1er adjoint depuis 6 ans, se sont penchés sur le réaménagement de tout l'espace, avec :

- Une partie pour les "grands" : tyrolienne, appareils fitness, circuit Bi-cross et pyramide spider
- Une partie pour les plus jeunes : l'aire de l'enfance, que nous avons adossée à l'école, afin que les enfants de la maternelle puissent en profiter durant les heures de récréations.



Ensuite tout l'équipement a été pensé afin que chacun puisse y trouver son bonheur. Et depuis que les travaux sont finis, on peut être fier du résultat, ce réaménagement satisfait tous les Grazaçoises et Grazaçois, ce lieu a trouvé ainsi tout son sens de convivialité et de rencontre entre les habitants.



### Agrandissement de l'école maternelle

**Samedi 21 Octobre**

De gauche à droite : M. La Campagne (Maire d'Espérance), Madame Caroline Tempesta (Conseillère Régionale Occitanie), M. Christophe Demessance (adjoint au Maire de Grazac), Mme Elodie Quillaud (Présidente du SDR adjointe au Maire de Grazac), Madame Amandine Berges (directrice de l'école maternelle de Grazac), Monsieur Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet de MURET, M. Michel Zdan (Maire de Grazac), M. Sébastien Vincini (Président du Conseil Départemental de la Hte Garonne), M. Serge Baurens (Président de la CCBA), Monsieur Jean Luc Lorrain (1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Grazac).



### Le temps des discours:

Monsieur Le Maire, après avoir accueilli chaleureusement ses collègues venus en nombre pour cet événement, mais encore les personnalités de marque dont Monsieur Le sous-Préfet Monsieur BLONDEL, Madame TEMPESTA conseillère Régionale, Monsieur Le Président du Conseil Départemental, Sébastien VINCINI (notre Conseiller Départemental du Canton d'Auterive), Monsieur Le Président du Pays du Sud Toulousain Gérard ROUJAS (ex-Sénateur) et Monsieur Le Président de la CCBA Serge BAURENS, remerciant ses adjoints et conseillers du Conseil municipal dont la Présidente est issue, il évoque dans quelle histoire s'inscrit cette école maternelle inaugurée en 1998 par le Premier Ministre de l'époque, Conseiller Général de l'ex canton de CINTEGABELLE, il nommait Monsieur Lionel JOSPIN.

Il souligne le retournement de l'histoire d'après-guerre dont l'exode rural ayant conduit à la fermeture de l'école de Grazac en 1974, puis un renversement de situation avec l'arrivée de nouvelles familles investissant les territoires locaux et bien au-delà la vie publique et ses institutions. Il a été de ceux-là et il rend hommage à tous ses prédécesseurs ayant eu à porter ces changements, au-delà de l'école, ayant pris ici toute sa place.

Monsieur le Maire exprime que "le tous ensemble" est le fil conducteur de son équipe pour faire société, et que cela s'inscrit dans une volonté portée depuis plus de 40 ans dans les équipes municipales successives.

Il souligne alors : « [...] Mais nous tenons à ne pas oublier que l'aire de loisirs qui reçoit cette maternelle, est un écrin d'environ 2Ha, ayant pour vocation d'être un lieu de rencontre, de mixité, de vie commune. Une maternelle, une salle polyvalente, un monument aux commémorations et des équipements de loisirs. Autant pour les plus petits, que pour les adolescents (1<sup>er</sup> city stade du territoire) et jusqu'aux aînés qui ne sont pas oubliés, avec le parcours de santé et quelques appareils de maintien en forme.

Oui, pour ma génération d'élus, voilà des décennies de persévérance qui prennent marque et sont confortées par ces ouvrages ici et aujourd'hui ré inaugurés dans une nouvelle dimension. »

Puis, présentation du coût des travaux de réaménagements de l'AIRE DE LOISIRS : 120 020.62 € HT soit 144 004.74 € TTC, soutenu par les subventions des partenaires :

- Conseil Départemental : 29 087.88€
- CAF : 40 249.00€ complété d'un prêt de : 13 146.00 €
- Région : 10 000.00€

Soit un total de 92 482.88 € de subvention, 77% de l'opération HT aura ainsi été soutenue par des subventions,

Il tient à souligner que cette opération aura connu un dépassement de son prévisionnel de 3%.

« Alors un grand et sincère merci à vous tous, vous nos partenaires, je vous en remercie très sincèrement au nom de mes administrés, mais surtout de nos enfants. »



De gauche à droite : M. La Campagne (Maire d'Espèce), Madame Emilie Freiche (Maire de Caujac), Madame Caroline Tempesta (Conseillère Régionale Occitanie), Mme Elodie Quillaud (Présidente du SDR et adjointe au Maire de Grazac), M. Michel Zdan (Maire de Grazac), M. Sébastien Vincini (Président du Conseil Départemental de la Hte Garonne), Madame Céline Gabriel (Maire de Grépiac), Monsieur le Sous-Préfet, M. Serge Baurens (Président de la CCBA), Monsieur Jean Luc Lorrain (1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Grazac).

Puis vient le discours de Madame la Présidente du Syndicat du Rieutarel Elodie Quillaud :

Tout d'abord la présentation des nécessités ayant conduit à réaliser les travaux d'agrandissement permettant d'accueillir jusqu'à 90 enfants (72 si l'expression du Président de la République : "pas plus de 24 enfants par classe en maternelle" était respectée...) Mais encore, parce que confronté à l'évolution démographique de notre territoire, formé des communes de Caujac, Esperce et Grazac regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

De même Madame La Présidente fait une présentation de l'évolution de l'organisation territoriale suite aux dernières élections municipales: Désaccord des communes Caujac, Esperce et Grazac avec le Syndicat des Coteaux qui les englobait avec Mauressac, Puydaniel et La Grâce Dieu), d'où:

- Juillet 2021 : séparation de nos communes avec le Syndicat des Coteaux
- Août 2021 : création de notre syndicat : « le Syndicat du Rieutarel »

Pourquoi le "Syndicat du Rieutarel" ? C'est le nom du ruisseau qui commence à Esperce et passe par les communes de Grazac et Caujac et donc nous relie géographiquement.

Puis, l'exposé du financement de ces travaux et des financeurs ayant permis qu'ils puissent voir le jour. La structure a coûté 649 252 € HT :

- L'Etat aura soutenu avec une subvention de 155 664 € au titre de la DETR
- La Région avec une subvention de 19 000 €
- Le Conseil Départemental avec une subvention de 155 664 €. (un complément de subvention étant à l'étude en cours pour répondre à l'évolution des prix ....)

Cela aura permis :

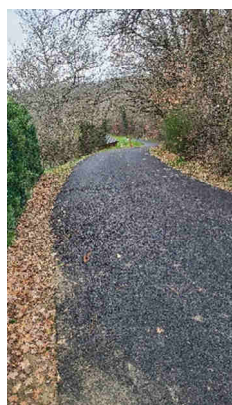
- La réhabilitation du préfabriqué avec le changement des menuiseries, l'installation d'une pompe à chaleur,
- L'aménagement de sanitaires, une isolation par l'extérieur et un bardage pour uniformiser l'ensemble du bâtiment.
- La création d'un dortoir de 47 m<sup>2</sup>, d'une salle pour le personnel de 12 m<sup>2</sup>, d'un rangement pour les enseignants de 15 m<sup>2</sup> et d'un réfectoire de 110 m<sup>2</sup>
- L'ancien réfectoire a été réaménagé proposant une bibliothèque de 40 m<sup>2</sup>

Et puis quelques améliorations : les fontaines et les sanitaires enfants ont également été changés.



## DU POOL ROUTIER (Création et réfection de voirie)

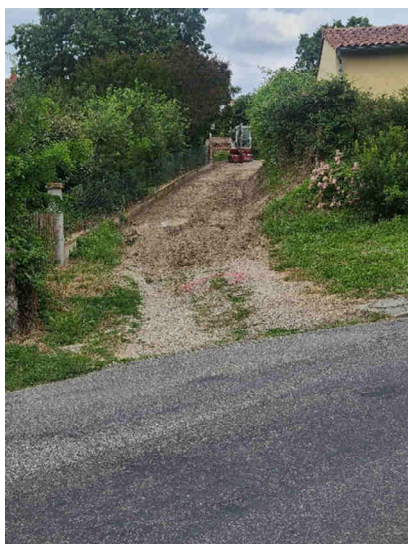
Les principaux travaux de réfection ont concerné :



**Chemin du Rieutarel (CR N°8)**, ou, voirie qui dessert le Cimetière du Rieutarel.

Précédemment en calcaire, les ravinelements des fortes pluies auront fini de l'éroder jusqu'à le rendre difficilement praticable, la réfection totale de la chaussée a donc été réalisée en enrobé, et ces travaux ont été confiés à la Sté MARTY TP.





**Chemin de la « Craste »**, en entrant dans le village sur la RD28E, en face du lavoir,

Précédemment en calcaire, là aussi, les ravinements des fortes pluies auront fini de l'éroder jusqu'à le rendre difficilement praticable, la réfection totale de la chaussée a donc été réalisée en enrobé, mais aussi le pluvial, et ces travaux ont été confiés à la Sté MARTY TP.



## TEMPÊTE DU 29 JUILLET 2023



**Le 29 juillet 2023**, vers 21h, un fort coup de vent, ou plutôt une tornade, a traversé notre territoire depuis Cintegabelle jusqu'à Carbone.

Comme une trainée très localisée puisqu'en bas de Grazac, au carrefour des RD12 et RD28E, c'est un arbre plus que centenaire qui a été sectionné à 1 mètre du sol, interdisant l'accès à Grazac, mais surtout embarquant avec lui tous les réseaux aériens, et arrachant ainsi 2 poteaux électriques à « Pagèse ». Les services d'ENEDIS, du SDEHG, les pompiers, Fibre 31 et Orange... tous auront remis en service ces réseaux dans les 48H... Merci à tous.

## Travaux en cours et engagés « PONT DU MOULIN D'OREN »

Le rapport du CEREMA fait suite aux désordres sur le Pont du Moulin d'Oren (garde-corps arraché, et sectionné en plusieurs points), éclats sur les trottoirs et fracture des murs.

Pour répondre au rapport du CEREMA et préconisations, le Conseil Municipal a validé les devis des entreprises :

- CESSSES TP pour la partie terrassement :
  - o Reprise des banquettes et enrochement des accotements pour réduction du passage dans la limite de voirie hors trottoirs, les poutres inférieures ayant rompu sous la charge des engins agricoles hors gabarit les ayant empruntés.
  
- L'entreprise BAREA :
  - o Les travaux de ferronnerie et serrurerie, pour restaurer les gardes corps.

Ces travaux doivent commencer courant 1er trimestre 2024.

INVENTAIRE ET REMISE À NIVEAU DES OA DES COLLECTIVITÉS LOCALES ELIGIBLES  
CEREMA – LOT N°11 OCCITANIE

PROPOSITIONS DE MESURES DE SÉCURITÉ IMMÉDIATE SUITE À LA CONSTATATION  
D'UN DÉFAUT SUR UN ÉQUIPEMENT OU D'UN DÉFAUT MINEUR SUR LA STRUCTURE

Document établi par :



**GETEC Sud-Ouest**  
59 avenue du général de Crouette  
31100 Toulouse - Tel : 05 34 61 57 10  
bureaux.toulouse@getec-so.com

Rédacteur : C. URZE

Approbateur : C. URZE, chargé d'étude

Cette fiche a été établie pour vous alerter de la détection d'un problème de sécurité sur un de vos ouvrages d'art.

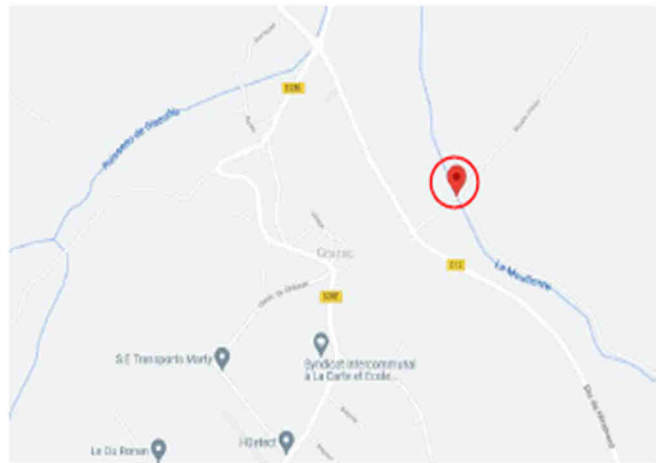
Sur la page suivante sont décrits les défauts observés ainsi que les risques, les mesures immédiates proposées et les préconisations de travaux permettant de lever les mesures de sécurité.

Des photos du ou des désordres observés sont également jointes à cette fiche à la fin du document

Date de la visite : 03/02/2022

Ouvrage : Pont sur la Mouillonne

Carte de localisation :



Groupement SEDOA – SIVENSE ENGINEERING – GETEC SUD-OUEST – SITES  
LOT n°11 OCCITANIE

PHOTOGRAPHIES DES DÉSORDRES



Garde-corps arraché côté rive gauche aval



Garde-corps sectionné côté aval

## Espace publicitaire

### TP MARTY ERIC

13 Chemin le Château  
31190 GRAZAC

Tél : 05 61 08 90 69  
Fax : 05 61 08 68 60  
Port : 06 82 02 27 27  
[marty.eric@orange.fr](mailto:marty.eric@orange.fr)



### Naturopathie Iridologie & Réflexologie Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- ✔ la nutrition
  - ✔ les plantes
  - ✔ Réflexologie plantaire
- Praticien Diplômé Hervé-France

06 86 13 24 13 sur RDV  
30 rt d'esperce 31190 Grazac  
[nature.reflexo@vahoo.fr](mailto:nature.reflexo@vahoo.fr)

## GRAZAC - FICHE D'ALERTE N°1

Coordonnées GPS Lat : 43.31273

Long : 1.45993

Partie d'ouvrage :

ÉQUIPEMENTS

STRUCTURE

Élément concerné :

DISPOSITIF DE RETENUE

TABLIER

JOINT DE CHAUSSÉE

APPUIS

CHAUSSÉE

STRUCTURE

TROTTOIRS

ZONE D'INFLUENCE

ZONE DE TRANSITION

AUTRE :

**Descriptif du défaut constaté :** Garde-corps sectionné et disloqué côté aval, garde-corps disloqué côté rive droite amont. Eclat important du trottoir amont côté rive droite. Fracture et dislocation des murs en berge rive gauche avec absence de dispositif de retenue en tête.

**Conséquence sur la sécurité des usagers :** Risque de chute.

**Mesures de sécurité immédiates proposées :** Mise en place de barrière ou séparateur de voies le long des trottoirs

**Préconisations de travaux (permettant de lever les mesures de sécurité) :** Remplacement des garde-corps, réparation de l'about du trottoir amont côté rive droite et prolongement des garde-corps sur les 4 abords.

Rédigé par : Corentin URZE

Le : 14/02/2022

Signature

## GRAZAC - FICHE D'ALERTE N°1



Garde-corps tordu côté rive droite amont



Eclat important sur l'about du trottoir amont côté rive droite

## L'AVP... Tout un programme en marche !

Septembre 2023, vu l'avancement des travaux du lotissement de 22 logements (11 T2 et 11 T3) et réalisés par ALTEAL (livraison sept/oct 2024), nous nous devons de précipiter l'enregistrement des locataires potentiels et futurs usagers de "l'Aide à la Vie Partagée".



Nous avons commencé à informer les partenaires potentiels donc ici les directrices et assistantes sociales de la "Maison de Santé" d'Auterive.

Rester vivre sur son territoire, dans un logement pas trop grand, ni trop petit, sans marches ni escaliers, et à un prix accessible ... oui c'est possible !

Vous avez 65 ans et plus, ou êtes une personne plus jeune reconnue « PMR », êtes autonome dans votre quotidien, vous avez éventuellement une structure médicale d'accompagnement et/ou de l'aide à domicile ?

Mais êtes autonome au sens des GIR 5 ou 6 (GIR 4 au cas par cas), alors l'EHPAD pourra attendre, vous pouvez prétendre à un logement T2 ou T3 à Grazac.



Vous l'aurez compris, avec mon Conseil nous pensons que les habitants de notre territoire, vous peut-être, mais aussi vos parents que vous souhaitez rapprocher, doivent pouvoir profiter le plus longtemps possible de leur autonomie, même si celle-ci s'amoindrit avec l'âge.

Mais souvent, un simple accompagnement d'appoint suffit pour continuer à vivre de façon indépendante et ainsi pouvoir profiter de sa famille, de ses amis, mais aussi d'activités et occupations qui auront occupé toute une vie sur un territoire, autant de sujets qui font sens.

Il n'y a pas de raison, si certains suffisamment fortunés ont accès aux « séniors » (résidences seniors aux logements adaptés avec services et animations à la carte) du secteur locatif privé, ces dernières sont souvent situées près de métropoles et/ou grand centres urbains, et il faut donc quitter son territoire, s'exiler et surtout aller en ville... Loin de ses racines, de ses amis, de sa famille.

Alors, pourquoi les ruraux, oui vous, ne pourriez pas accéder à un habitat adapté ? En effet, les services sont de toute façon déjà en place. Vous avez votre médecin de famille qui vous connaît, voire peut-être une aide-ménagère, ou encore une aide médicale à domicile.... Quant aux services du quotidien : coiffure, manucure, repas... Tout cela peut être facilement mis en place de façon individuelle et à « la carte », sans avoir à créer une charge obligatoire pour tous.

Face à ces constats, nous pensons qu'un logement de taille adapté et très confortable, au loyer très acceptable pour de faibles pensions de retraite (loyers prévus entre 300€00 et 550€00), pourrait répondre à l'attente de certains d'entre vous (peut-être du plus grand nombre), et ainsi vous permettre de rester sur le territoire de toute une vie.

Bien sûr cela nécessite des démarches administratives, mais cela ne le vaut-il pas ? Alors, n'attendez pas.

Vous trouverez ci-dessous un descriptif du petit collectif en cours de construction par la Sté ALTEAL, notre partenaire.

Ce lotissement est composé de 22 logements (11 T2 et 11 T3) avec parking, et accès direct sur la Place du village.

Sa livraison est prévue pour septembre, voire octobre 2024.

Tous ces logements permettront une accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) ; de fait ce collectif est ouvert aux personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, mais aussi aux personnes plus jeunes mais ayant une reconnaissance de handicap. Nous jouons là la carte de la mixité.

Enfin, et parce que nous n'avons pas du tout envie que ce lotissement soit un lieu d'isolement et autre repli, nous allons déployer une animation avec le soutien et le concours du Département sur 12 logements et plus précisément 15 locataires qui devront postuler pour y accéder. Il s'agit de l'AVP (Aide à la Vie Partagée) ; cela consistera, sur la base du volontariat, à pouvoir participer « prioritairement », voire de collaborer, à des ateliers créatifs, d'animation de toute nature (cuisine, couture, lecture...) mais aussi d'effectuer des sorties aux divers marchés de plein vent du territoire, de se rendre au cinéma ou autres animations culturelles... et bien d'autres activités partagées.

Alors, tenté de venir à Grazac ? Ne perdez pas de temps, et inscrivez-vous de suite sur le site

<https://www.demandelogement31.fr/imhowebGP31/>

Et surtout, signalez votre dépôt de dossier à la Mairie.

**Besoin d'aide ?** Sandrine, secrétaire de mairie et Marine future animatrice AVP peuvent vous aider au 05.61.08.42.39.

Il serait dommage que ces logements profitent à des candidatures hors territoire... et nous n'y pourrions rien, car les candidatures sont ouvertes à tous.

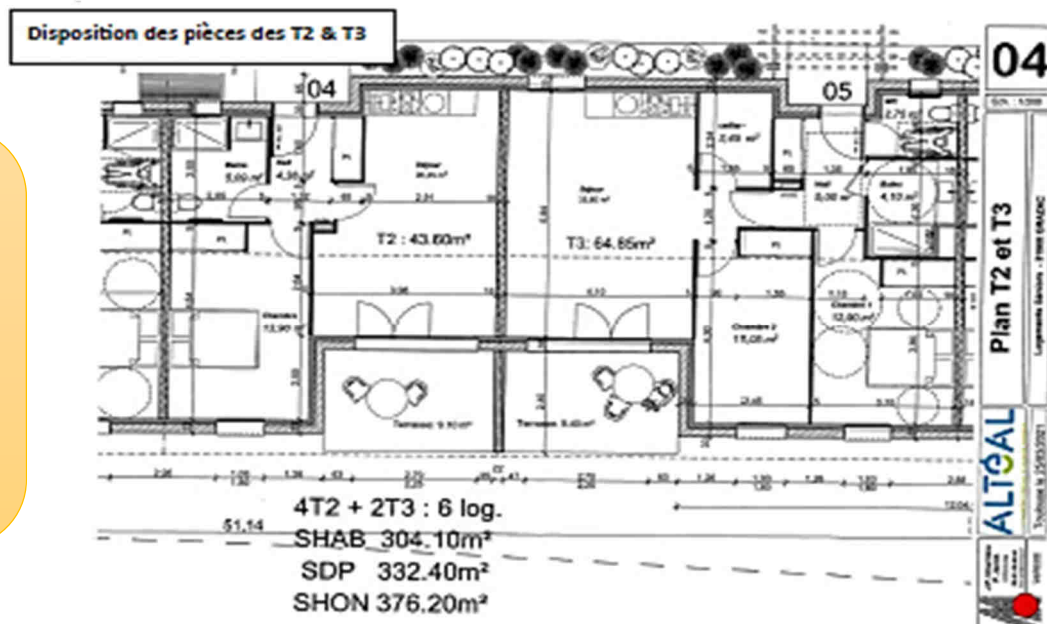
Vous souhaitant la bienvenue par avance...



10 logements hors  
AVP (T2 & T3)

12 logements AVP  
(T2 & T3)

Ils vous attendent !



## La vie à Grazac

### Ecole et Syndicat du Rieutarel

#### Affaires scolaires : La vie à la Maternelle

##### Les plantations.

Au cours du mois de novembre, dans le cadre du projet d'école, les élèves de petite section ont planté des bulbes dans des pots et jardinières à l'intérieur des classes.

Toutes les semaines, à tour de rôle, deux enfants s'occupent de l'entretien des cultures.

« - Avec un arrosoir, il faut mettre de l'eau. »

« -Mais pas trop ! »

Les élèves de Petite section de la classe 1 ont également appris à expliquer comment planter un bulbe pour faire réaliser des plantations aux élèves de petite section de la classe 2. Ces derniers devaient suivre pas à pas les instructions de leurs camarades.

##### La salade de fruits d'automne

Les élèves de la classe 3, sont venus apprendre aux élèves de grande section de la classe 1 et de moyenne section de la classe 2 à réaliser une salade de fruits.

A la fin de la journée de classe, nous avons dégusté de la salade de fruits (pommes, poires et raisins).

Elle était délicieuse !

##### Promenades d'automne.

A la fin du mois de novembre, les élèves de chaque classe sont partis en promenade.

Bien emmitoufflés, ils sont partis à la recherche de petits « trésors d'automne ».

Chaque groupe d'enfants aidé d'un adulte disposait d'une fiche sur laquelle étaient indiqués des éléments à récolter. Ils ont également écouté le bruit du vent dans les feuilles, le chant des oiseaux...

En classe, ils ont observé différents types de feuilles, regroupé des éléments, réalisé des compositions.

Un grand merci aux parents accompagnateurs pour leur aide.

##### Mardi 12 décembre.

Les enfants de l'école sont allés en bus jusqu'à la salle des fêtes de Caujac pour partager un moment de chants et assister au spectacle intitulé *Au-dessus des nuages*, créé par la compagnie des Saltimbranks.



Les enfants du RPI ont pu chanter et écouter les productions des autres classes.  
 Ils ont ensuite découvert l'histoire de deux « Xtratrestres ». La majorité des enfants (spectateurs et acteurs) sont entrés dans cet univers farfelu.  
 Pour préparer l'arrivée du Père Noël, les sapins ont été ornés de boules et de guirlandes.

### Jeudi 21 décembre :



Le grand jour est arrivé ; Le Père Noël est venu à l'école !  
 Les enfants ont découvert les cadeaux pour chaque classe.  
 Ils ont aussi eu un petit livre et un jouet chacun !

Après l'ouverture des paquets, les enfants se sont réunis dans le hall de l'école pour chanter une chanson au Père Noël.

A la fin de la journée d'école, ils ont dégusté le goûter prévu à cette occasion.

L'équipe de l'école maternelle remercie un gentil donateur, M. Lecrut, pour avoir offert le goûter de Noël, les cadeaux et les livres aux enfants. Sans oublier le Père-Noël qui a fait vivre ce moment de rêve...



# Résidence Souleilla de Loumaing

## Témoignages de quelques locataires



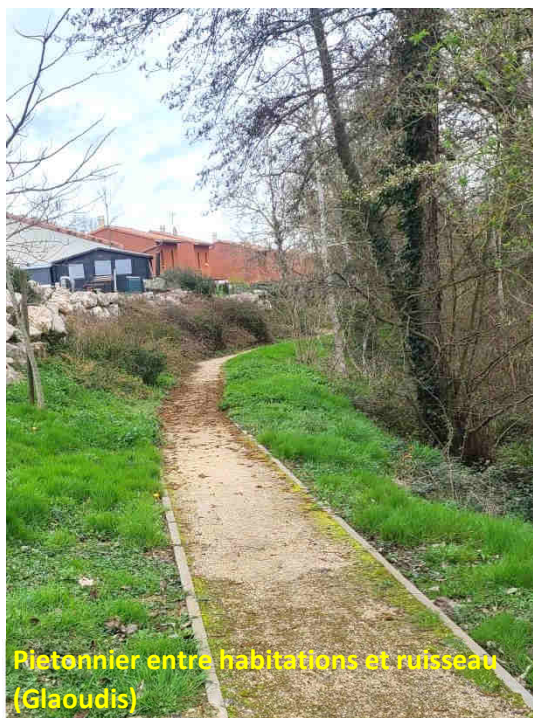
*Mme A : « Ancienne de Grazac revenue sur le village m'installer dans la résidence depuis 2017, retraitée depuis 8 ans, ravie de mon installation, je ne souhaite pas partir de ce logement. »*

*Mme et M. B : « Nous sommes un couple de retraités, nous sommes venus nous installer dans la résidence pour un rapprochement familial. Nous sommes ravis quand on organise le repas des voisins. J'ai continué à travailler sur les écoles du territoire jusqu'en 2023. »*

*Mme et M. C : « Nous sommes un couple de retraités, nous sommes venus à GRAZAC, habiter dans la résidence pour un rapprochement familial car nous avons nos enfants à GRAZAC  
Nous sommes ravis d'habiter cette résidence où nous nous entendons parfaitement avec nos voisins. »*

*Mme D : « Ma famille habitant Auterive, je suis venue habiter dans ce lotissement pour occuper un logement adapté à mon handicap, j'y suis bien c'est une résidence calme avec de bons voisins même si toutefois il y a un manque de place handicapés (1 place pour 2 logements PMR) »*

*Mme E : « Connaissant GRAZAC par le biais d'une association, dès que j'ai su qu'il y avait des logements en construction j'ai fait ma demande et ai eu la chance d'être acceptée. Aide-soignante sur le territoire depuis 2021, je suis ravie d'habiter dans la résidence. »*



Pietonnier entre habitations et ruisseau (Glaoudis)

*Mme et M F : « Nous sommes un couple ayant 2 enfants scolarisés sur la commune. Mon époux est professeur et je suis infirmière. Nous nous sommes installés dans la résidence pour nous rapprocher de notre famille, en attente de la fin de notre construction sur Grazac. Nous sommes ravis d'habiter un lotissement aussi calme. »*

*Mme G : « Divorcée avec un enfant, je suis une Grazacoise « pur souche ». Aide-soignante sur le territoire j'ai souhaité revenir sur Grazac après mon divorce car j'adore mon village et m'y sens très bien. J'attends avec impatience nos supers repas de voisins qui nous réunissent tous dans la joie. Repas un peu laissés à l'abandon suite au COVID-19 mais que nous comptons reprendre dans un proche avenir.  
Locataire depuis 2017, j'ai eu la joie de voir des couples se former lors de ces repas de voisins, un en particulier, qui maintenant forme une famille recomposée installée sur le territoire. J'ai aussi eu l'occasion de voir l'entraide qui se forme dans cette petite résidence, en effet, nous sommes 3 salariés dans la même entreprise et nous avons pu très souvent faire du covoiturage. Je suis donc ravie de faire partie de cette résidence assez « familiale » à mon sens. »*

**Une réussite dont les élus sont fiers**

## L'objectif des élus est atteint : Mais de quoi s'agit-il ?

Voilà déjà 25 ans, les élus étaient soucieux de ce qui caractérisait l'organisation territoriale générale en France, à savoir : d'un côté des quartiers entiers, voire des villages huppés et, à l'opposé, des zones et des quartiers de déshérités pour ne pas dire des zones de « non droits ».



**La France devait se réveiller.** Cela tombait bien, le premier document d'urbanisme commençait à être élaboré sur Grazac, et dans le même temps, les premières lois Borloo faisaient jour, les premières propositions de mixité faisaient loi.

Il fallait réécrire le concept même de l'habitat social, mettre un terme à ce qui générait désordre et exclusion, et mettre enfin l'humain et son organisation sociale au centre de l'organisation urbaine. Le concept même d'une mixité normalisée ressemblant à la France s'imposait à tous, à toutes les structures territoriales.

En 2005, le 1<sup>er</sup> PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Grazac voyait le jour et intégrait les évolutions législatives et réglementaires.

Ainsi, si le concept initial était maintenu : « *loger des personnes ou des familles qui ont des ressources trop faibles pour le faire dans le parc privé (militaire, facteur, agents de la fonction publique etc...)* », l'immersion et le mélange de toutes ces catégories entre elles, devait être renforcée.

En effet, **c'est 80% de la population en France qui a accès à ce type de logement.**

Nous avons constaté qu'après plusieurs années d'errements avec des opérateurs, aménageurs et promoteurs privés, aucun résultat. Ce type d'opération n'étant pas jugé suffisamment « rentable » à Grazac, nous avons proposé à un bailleur social de nous accompagner... et ça a été un vrai succès.

Alors, merci à ALTEAL, (ex Colomiers Habitat), qui a mené à bien une opération dite de « quartier à mixité sociale renforcée ». Ainsi,

- **En 2017** : 21 logements locatifs ont vu le jour, occupés par des familles du territoire :
  - o Enfants Grazacois qui s'installent,
  - o Famille en cours de séparation avec enfants scolarisés localement,
    - Regroupement de famille : Parents venant habiter près de leurs enfants à Grazac
  - o Quelques célibataires....
- **En 2020**, 10 constructions privées se sont ajoutées, rendant ce quartier représentatif d'une vraie mixité sociale dans cette résidence.

Chacun peut mesurer que ce quartier est des plus vivants avec ses repas de voisins qui ont même permis de voir des couples se former et devenir au fil du temps des familles Grazacoises, particulièrement contentes d'habiter ce lotissement.



**Pour toutes ces raisons, ce quartier est une réussite et un exemple sur le plan de la convivialité et du bon voisinage.**